

Thème du jour

L'argent et la mort¹



Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un Café philo sur l'argent ?
2. Choix du thème à débattre
3. Compte rendu détaillé des échanges
4. Évaluation de la séance par les participants
5. Quelques compléments conceptuels

1. Qu'est-ce qu'un Café philo sur l'argent ?

L'argent occupe une place centrale dans notre vie individuelle et sociale. Mais il existe peu d'endroits où l'on puisse réfléchir ensemble aux questions qu'il suscite en nous et dans notre vie sociale.

Le but de notre café philo est de permettre à ses participants de parler d'argent dans la confiance et la sécurité, dans le registre des idées et de leur vécu, afin de :

- Mieux comprendre sa nature et son fonctionnement dans le monde social ;
- Le démystifier et l'appivoiser ;
- Approfondir certaines questions sur lesquelles ils s'interrogent.

Philosopher, c'est explorer un sujet et s'étonner que les choses soient comme elles sont ; c'est faire un travail de pensée critique pour approcher la vérité ; c'est surtout s'exercer concrètement à mener une vie plus sage et plus heureuse.

Notre café philo sur l'argent est ouvert à tous. Pour y participer, pas besoin d'être un philosophe professionnel ni même un intellectuel : il suffit d'aimer partager nos réflexions et nos questions sur la vie et notamment sur *notre* vie en vue de mieux la vivre !

¹ Animation, compte rendu et compléments conceptuels : Jean Beaujouan.

2. Choix du thème à débattre

Thèmes proposés par les participants :

- L'argent et les superstitions ;
- Comment sortir d'une compulsion d'achat ?
- Quelle est la place de l'argent dans ma vie ?
- L'argent et le désir ;
- Comment l'argent modifie-t-il les relations entre les humains ?
- Pourquoi est-il important de parler d'argent ?
- L'argent et les fêtes ;
- Pourquoi, comment peut-on devenir esclave de l'argent ?
- L'argent et les émotions ;
- **L'argent et la mort.**

3. Compte rendu détaillé des échanges entre les participants

3.1. Commentaires de la personne qui a proposé le thème

- La mort est un sujet universel. Comme l'argent, elle est l'objet d'un tabou. J'ai proposé ce thème parce que, commençant à vieillir, je ressens le besoin de préparer ma mort avec une certaine inquiétude, et même comme une obsession. Cela recouvre notamment le paiement des obsèques, la transmission à mes héritiers, mais également mon souci de ne pas les encombrer avec tout ce que je possède : il leur faudra jeter beaucoup et classer le reste.

3.2. Interventions des autres participants

- Le rapport à ma propre mort est complexe, notamment au sujet des questions d'argent. Dans ma culture, on parle peu de la mort, on la renvoie plutôt à la vieillesse.

Quand je mourrai, je voudrais ne laisser aucun problème aux autres. Mon argent n'appartient qu'à moi et pas nécessairement à mes héritiers : je voudrais leur en laisser le moins possible, qu'il leur serve d'abord à payer mes frais d'obsèques et ne pas leur laisser de dettes non plus.

- Cette question de l'argent au moment de la mort est un sujet délicat à tous points de vue. Il constitue un problème pour les héritiers dès le premier jour, et modifie leur relation. Et cela d'autant plus qu'on n'en parle généralement pas. Pour éviter ce problème, il faudrait idéalement en parler à l'avance pour éviter les conflits entre eux.
- J'ai été très malade l'an dernier et je n'ai pas beaucoup d'argent. A ma sortie d'hôpital, je me suis posé plusieurs questions : comment payer mes frais médicaux ? Et qui paiera mes obsèques si je meurs, car je n'ai pas d'enfants. Donc je n'aime pas penser à cette question de l'argent et de la mort !

Dans ma famille, nous avons déjà eu ce type de discussions – et notamment sur les frais d'obsèques : parler de maladie et de décès, c'est déjà difficile, mais de problèmes d'argent, c'est encore pire... !

- Les questions soulevées par la mort d'un membre âgé de la famille sont différentes selon le niveau de sa richesse. Dans les familles riches, le partage du coût des obsèques ne pose souvent pas de problème ; ce qui en pose plus, c'est le règlement de la succession, qui est plus complexe même si les héritiers s'entendent bien – ce qui est relativement rare ! Dans les familles pauvres, le problème du paiement des obsèques est beaucoup plus présent, et le partage de la succession est plus simple et plus rapide (mais pas toujours plus harmonieux !)
- Quand mon père est décédé, j'ai pris conscience du poids de l'héritage qu'il nous avait laissé : chez les enfants, il y a ceux qui héritent volontiers et ceux qui n'aiment pas cela... Tout héritage est un poids lié aux possessions et j'aimerais que ce poids n'existe pas : je ne convoite pas les biens de qui que ce soit, même ceux de mes ancêtres. Pour moi et même s'ils font partie de ma culture, les héritages parasitent la relation authentique avec autrui. La mort d'un ascendant pose à chaque fois ces questions. Et dans la réalité, je vais y être confrontée : c'est la vie !
- Lors du décès de ma mère, nous avons découvert qu'elle avait payé ses obsèques d'avance, alors qu'une de ses voisines n'avait rien prévu de tel. Pour ma part, j'ai déjà réfléchi à ce point : c'est un investissement !

Il y a effectivement de nombreux cas de figure dans ce domaine. Ce qui est stable, c'est que le décès d'un membre de la famille modifie les relations entre les très proches, souvent négativement : quand certains d'entre eux ne respectent pas la loi, on n'y peut souvent rien. En Italie (où je suis née), un grand entrepreneur avait organisé sa succession en privilégiant la sauvegarde de son entreprise. Les pauvres aussi ont des choses à partager avant de mourir : dans tous les cas, il est donc important de faire son testament.

- Le livre des sociologues Céline Bessière et Sibylle Gollac intitulé *Le genre du capital*² décrit très bien comment les femmes sont généralement désavantagées financièrement dans les partages de succession au bénéfice des hommes de leur fratrie, et cela assez souvent avec l'assentiment de la mère, comme si celle-ci s'était convertie aux « valeurs » du patriarcat !
- Je n'ai eu avec mon père qu'une discussion très courte avant son décès. Je lui ai dit : « Ces questions te concernent et pas moi, même si je suis ton héritier ». Parce que je suis financièrement indépendant, j'ai choisi de privilégier la relation avec mes frères et sœurs et non l'argent de l'héritage. Sa succession a pourtant été très longue à régler et a donné lieu à beaucoup de désaccords : en Tunisie, on enseigne aux enfants à se battre pour avoir une juste part de la succession.

Si on était très riche et qu'on veuille atteindre l'immortalité, on pourrait en payant devenir le testeur d'une expérience scientifique sur ce sujet, mais il faudrait probablement alors s'engager à ne pas se suicider, ce qui nous mettrait dans une situation compliquée : l'immortalité est un sujet complexe et dangereux...

- Le patriarcat perpétue l'injustice envers les femmes... avec la complicité fréquente des mères qui ont tendance à être plus protectrices envers leurs fils que leurs filles. Je connais une femme qui se bat « à mort » pour obtenir sa part d'héritage. Le patriarcat est tellement puissant qu'il faudrait créer des ligues de soutien mutuel pour aider les femmes injustement lésées dans les successions.

² Éditions La Découverte, Paris, 2019

- La mort est plus importante que l'argent. Parler de la mort c'est également parler de la vie : l'argent est un des moyens de cultiver de bonnes relations avec autrui, mais ce n'est pas vraiment une valeur essentielle selon moi.
- Le pouvoir de l'argent me dégoûte : il détruit des familles. Je préférerais refuser un héritage s'il devait détruire les liens entre les frères et sœurs.
- Culturellement et économiquement, la question des frais d'obsèques se pose différemment en Tunisie car ceux-ci sont beaucoup moins élevés qu'en France. Au moment de la mort, on honore le défunt et on partage les frais d'obsèques entre les membres de la communauté. Ce qui est transmis dans cette cérémonie, c'est le signe d'une appartenance à une lignée...
- ... c'est aussi une façon d'honorer la mémoire du disparu.

4. Évaluation de la séance par les participants

Les participants sont invités à répondre à deux questions : 1. Comment avez-vous vécu cette séance ? 2. Qu'en reprenez-vous pour vous ?

- J'ai été surprise que ce thème que j'avais proposé ait été retenu !

Nos échanges ont bien illustré que les femmes sont souvent défavorisées dans les successions ; et l'argent y est souvent le prétexte à « régler des comptes » qui sont la plupart d'abord affectifs.

Je retiens que la mère d'une d'entre nous a parlé de sa succession à ses enfants avant son décès : c'est une bonne idée, je vais le faire également.

- Je suis contente d'avoir participé à mon premier café philo sur l'argent.

J'en retiens les règlements de compte entre les héritiers et leur cause principale. Et la conviction que l'amour envers ma mère a incomparablement plus de valeur que l'argent.

- Ce café philo m'a beaucoup plu. Il a déclenché en moi l'envie d'assainir ma relation à l'argent, et de parler d'argent à mes enfants avant de mourir.
- J'ai apprécié de pouvoir parler de ce thème « l'argent et la mort » avec une bonne distance émotionnelle, alors que ma mère est décédée récemment.

J'en retiens la nécessité d'être juste dans la transmission de mon patrimoine.

- Je me suis sentie très impliquée dans nos échanges sur ce thème.

Je vais maintenant me poser la question : idéalement, que vais-je laisser et à qui après ma mort ?

- Ces échanges m'ont bien intéressée, et j'en conclus que chacun prend des dispositions différentes en cas de décès.
- J'ai moi aussi été très intéressé par les différentes prises de parole.

J'en conclus 1. Que l'argent modifie les relations entre les humains et 2. Que les différences culturelles entre les pays occidentaux individualistes et les pays plus traditionnalistes au sujet de la mort sont importantes.

5. Compléments conceptuels

Question du jour (rappel) : L'argent et la mort

5.1. Remarques préliminaires

- Tous les humains possèdent un patrimoine - appartement, maison, meubles, tableaux, véhicules, vêtements, bijoux, entreprise personnelle, placements financiers, comptes bancaires divers ;

Cette affirmation vaut y compris pour les personnes très démunies dont le patrimoine peut se réduire aux quelques vêtements qui les protègent.

Ce patrimoine est généralement évalué en équivalent argent et leur sert à se procurer les biens et les services qui leur sont indispensables pour vivre ;

En 2022, le patrimoine médian des Français adultes est de 130.000€ environ³.

- Chaque être humain peut être considéré comme une entité psycho-économique vivante constituée de son corps propre lié à son esprit et de son patrimoine. Cette entité interagit toute sa vie durant, notamment financièrement, avec d'autres entités psycho-économiques humaines⁴.
- Lorsqu'une telle personne décède, il y a séparation entre son corps désormais sans vie et son argent-patrimoine. Celui-ci devient provisoirement sans propriétaire officiel. S'ouvre alors une période de réaffectation de ce patrimoine au profit du fisc et des héritiers. Les parties démembrées du patrimoine du décédé viennent se recomposer avec le patrimoine de chacun des héritiers pour former un nouvel ensemble qui sera le plus souvent transmis à son tour 30 ans plus tard à la génération suivante...
- Au cours des quelques années qui précèdent le décès de la personne, plusieurs évènements peuvent intervenir quant au destin de ce patrimoine :
 - Avec ou sans l'aide d'un notaire ou d'un avocat, la personne rédige son testament (et parfois plusieurs testaments successifs) ;
 - Certains proches de la personne, héritiers naturels ou non, font des manœuvres plus ou moins secrètes pour s'approprier une partie de son patrimoine :
 - Un exemple fameux en a été donné par l'affaire Bettencourt dans laquelle un ami de la richissime Liliane Bettencourt a profité de la fragilité psychique de celle-ci pour obtenir d'elle près d'un milliard d'euros de dons sous forme de tableaux de maîtres, de chèques et d'assurance-vie ;
 - Un autre exemple a dépassé de très loin en volume celui ci-dessus : à partir du 3^{ème} siècle de notre ère et au moins jusqu'au 19^{ème} siècle, l'Église catholique a accompagné les mourants « sur le seuil de l'au-delà » dans le cadre de ce qu'on appelait « les derniers sacrements » : très inquiets d'aller directement en enfer à cause de l'importance de leurs péchés qui pouvaient les conduire en enfer pour l'éternité, ces mourants pouvaient se voir accorder par le représentant de l'Église la certitude du salut éternel s'ils s'acquittaient d'une *redemptio*, sorte de rançon

³ Cela signifie qu'il existe autant de ménages Français dont le patrimoine est supérieur à 130.000€ que ceux dont le patrimoine est inférieur à ce montant.

⁴ Cf. les arguments de Jeanne Favret-Saada dans son ouvrage *Les Mots, la Mort, les Sorts. La Sorcellerie dans le bocage*, Gallimard, Paris, 1977, rapporté dans le texte de J. Beaujouan intitulé *Qu'est-ce que l'argent ?*

magique prélevée sur leur patrimoine et annoncée comme destinée aux pauvres, mais dont l'Église conservait environ les deux tiers pour assurer son propre train de vie⁵ ;

- Chacun a pu observer par ailleurs de banals détournements de biens dans le cadre des successions familiales classiques.
- Durant la phase de succession proprement dite, des conflits de toutes sortes peuvent surgir :
 - Conflits interpersonnels entre les héritiers, parfois sous la pression de leurs conjoints respectifs ;
 - Actions judiciaires diverses, notamment lorsque la succession porte sur des sommes d'argent importantes.
- Cette succession doit suivre des règles légales précises
 - On peut toujours accepter ou refuser une succession ;
 - La succession est passible de l'impôt au profit de l'État
 - Son taux est une affaire politique sensible, et les riches font politiquement pression pour le maintenir à un niveau aussi bas que possible ;
 - Il varie beaucoup dans le temps et selon les pays ;
 - L'impôt sur les successions contribue aux ressources de l'État ;
 - Il influence la répartition des richesses entre les citoyens ;
 - Il influence le degré de solidité ou de fragilité de la démocratie ;
 - Une certaine quotité légale revient nécessairement aux héritiers légitimes ;
 - Une part réservataire peut être léguée librement par testament à des personnes qui ne sont pas des héritiers légaux ;
 - La succession est, sauf rares exceptions, nécessairement confiée à un notaire ;
- La transmission du patrimoine est une occasion de règlements de comptes entre les héritiers parce qu'elle est :
 - Une source d'enrichissement légitime à leurs yeux ;
 - Une occasion d'apporter des corrections subjectives à leurs droits sur cette manne indifférenciée qu'est la succession (c'est la dernière occasion de « régler les comptes » avec les autres héritiers, qui ont souvent un regard très différent sur la part qui leur revient à eux)
- Les liens affectifs entre la personne décédée et ses héritiers - et entre les héritiers eux-mêmes - ont des effets importants sur :
 - La manière dont la succession va se dérouler ;
 - Les symboles portés par l'argent ou les objets transmis ;

⁵ Voir Brown Peter, *Le prix du salut. Les chrétiens, l'argent et l'au-delà en Occident (3^{ème} – 7^{ème} siècle)*, Belin, Paris, 2016.

- L'usage qui en sera fait par chacun des héritiers ;

Comptablement, les héritiers reçoivent en principe les mêmes montants, mais affectivement, les objets et l'argent transmis sont porteurs de symboles et de valeurs très différentes.

5.2. Autres compléments conceptuels sur l'argent et les transmissions intergénérationnelles

Le long texte qui suit est intitulé *Argent et transmissions intergénérationnelles*. Il recoupe en assez grande partie le thème de notre café philo : *L'argent et la mort*.

Pour y accéder, ainsi qu'à son résumé :

<https://www.ons-parler-argent.com/publications/argent-et-transmission-intergenerationnelle/>